

Cours de

« RADIOLOGIE MEDICALE »

Extrémités & Thorax



1. Situation actuelle :

Les assistants médicaux n'étant pas au bénéfice d'une formation en radiologie médicale reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne sont pas autorisés, même sur délégation du médecin, à effectuer des radiographies ; de plus, ces personnes ne sont pas autorisées à former les apprentis dans le cabinet médical.

D'après la loi, les examens radiographiques ne peuvent être effectués que par des personnes au bénéfice d'une formation reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les médecins n'ont pas l'autorisation de déléguer cette tâche à un personnel non formé.

En outre, l'ordonnance sur la radioprotection (RS 814.501) et l'ordonnance sur la formation en radioprotection (RS 814.501.261) mentionnent quelles sont les formations et les compétences requises pour que des personnes obtiennent les qualifications techniques en radioprotection pour effectuer sous la responsabilité d'un médecin des radiographies du thorax et des extrémités. Si une personne a acquis ces compétences en dehors d'un cadre réglementé, elle peut être dispensée de suivre la formation, mais devra attester d'une place de pratique et, OBLIGATOIREMENT, réussir l'examen théorique et pratique.

2. Objectifs de la formation :

Acquisition de la qualification technique et théorique pour la prise de clichés en radiographies "**extrémités" & "thorax"** conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1994 sur la radioprotection (ORaP), des prescriptions de l'OFSP et de l'ordonnance du 15 septembre 1998 sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection.

Pour rappel, la mammographie, la scopie et les examens CT ne font pas partie de la formation de base. Une formation complémentaire de 40 périodes en « radiologie à dose intensives » est obligatoire pour radiographier la colonne, le bassin et le crâne.

A l'issue de la formation, le candidat :

- est à même de réaliser les positionnements radiologiques médicaux en tenant compte des exigences particulières concernant la radioprotection et d'apprécier si la qualité d'un cliché correspond aux exigences de réussite ;
- maîtrise les connaissances anatomiques des différentes régions étudiées ainsi que les aspects théoriques concernant l'appareillage radiologique, des connaissances de bases en physique des rayonnements, en biologie des rayonnements, en radioprotection et en mesure des rayonnements ;
- répond aux exigences de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du 15 mars 2018 émise par le SEFRI lui permettant de former valablement un apprenti « Assistant-e Médical-e CFC ».

L'autorisation de faire des radiographies (le certificat pour la qualification technique) n'est accordée que lorsque la formation en radiologie a été achevée avec succès ET que le CFC d'Assistant-e Médical-e est décerné ou tout autre diplôme d'une profession de la santé reconnue par l'OFSP (cf. [annexe n°6](#)).

3. Contenu et objectifs détaillés de la formation :

Cette formation THEORIQUE et PRATIQUE porte sur la totalité de la matière du domaine de compétences opérationnelles n°4 ou domaine D: « Exécution des processus diagnostiques d'imagerie médicale et évaluation de la qualité de l'image » du plan de formation conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale « Assistant-e Médical-e CFC » du 15 mars 2018. La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site internet de la FMH https://mpa-schweiz.fmh.ch/files/pdf25/bildungsplan-mpa_fr_15-03-2018.pdf

Si le contenu du chapitre 4 susmentionné devait subir des changements, c'est la dernière version du plan de formation approuvé par le SEFRI qui entrera en vigueur.

Contenu détaillé de la formation :

	Dates	Nbre leçons	Objectifs	Professeurs
N°1	Jeudi 7 décembre 2023	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 1 Introduction et découverte des rayons X	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : doigts (face et profil), pouce (face et profil), main (face et oblique), poignet (face et profil), incidences du scaphoïde + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°1		Etudier la théorie du cours n°1 + devoirs cours n°1 + lire les chapitres du cours n°2		
Devoirs pratiques n°1		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°2	Jeudi 21 décembre 2023	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 2 Production de rayons X + Formation de l'image	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : avant-bras (face et profil), coude (face et profil) + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°2		Etudier la théorie du cours n°2 + devoirs cours n°2 + lire les chapitres du cours n°3		
Devoirs pratiques n°2		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°3	Jeudi 11 janvier 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 3 Radiologie digitale-radiologie numérique	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : humérus (face et profil), clavicule (face et tangentielle), épaule (face et profil selon Neer, statut suédois) + application des moyens de protection	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
Devoirs théoriques n°3		Etudier la théorie du cours n°3 + devoirs cours n°3 + lire les chapitres du cours n°4		
Devoirs pratiques n°3		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°4	Jeudi 25 janvier 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 6 Radiobiologie	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : thorax (postéro-antérieur et profil), révision des membres supérieurs + application des moyens de protection	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
Devoirs théoriques n°4		Etudier la théorie du cours n°4 + devoirs cours n°4 + lire les chapitres du cours n°5		
Devoirs pratiques n°4		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°5	Jeudi 8 février 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : avant-pied (face et oblique), pied (face, oblique et profil couché) + application des moyens de protection	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Théorie</u> : Module 9 Les examens complémentaires	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°5		Etudier la théorie du cours n°5 + devoirs cours n°5 + lire les chapitres du cours n°6		
Devoirs pratiques n°5		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°6	Jeudi 29 février 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 7 Dosimétrie	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : calcaneum (profil et axial), cheville (face et profil) + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°6		Etudier la théorie du cours n°6 + devoirs cours n°6 + lire les chapitres du cours n°7		
Devoirs pratiques n°6		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		

N°7	Jeudi 14 mars 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 8 Radioprotection	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : Anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés : jambe (face et profil), genou (face et profil), rotule (axiale) + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°7		Etudier la théorie du cours n°7 + devoirs cours n°7 + lire les chapitres du cours n°8		
Devoirs pratiques n°7		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°8	Jeudi 28 mars 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 4 Contrôles de qualité + divers	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : révisions membre supérieur (anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés) + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°8		Etudier la théorie du cours n°8 + devoirs cours n°8 + lire les chapitres du cours n°9		
Devoirs pratiques n°8		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°9	Jeudi 18 avril 2024	3 leçons (14h-16h30) Salle 226	<u>Théorie</u> : Module 5 « La théorie dans la pratique » 15h30 : Séance avec Mme Anne-Claude Perrette (Cheffe-Experte du Valais) A CONFIRMER et à coordonner avec Mme Perrette	Mme Laure Langlacé Tech. Radiologie Médicale (ES)
		3 leçons (17h-19h30) Salle 220	<u>Pratique</u> : révisions membre inférieur (anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés) + application des moyens de protection	Mme Sophie Barby Tech. Radiologie Médicale (HES)
Devoirs théoriques n°9		Etudier la théorie du cours n°9 + devoirs cours n°9 + effectuer les exercices de révisions (anciennes séries + série zéro)		
Devoirs pratiques n°9		Etablir le statut individuel selon instructions (lecture de cliché écrite pour chaque cliché effectué)		
N°10	Jeudi 2 mai 2024	6 leçons (14h-19h30) Salle 220	<u>Révisions pratiques et révisions théoriques</u> Pratique : révisions thorax et ceinture scapulaire (anatomie radiologique, positionnement et lecture de clichés) + application des moyens de protection	Mmes Barby et Langlacé Tech. Radiologie Médicale
juin 2024 (date et heure à préciser)		<u>Examens pratiques + oraux</u> : selon convocation de l'Etat du Valais <u>Examens écrits-théoriques</u> : selon convocation de l'Etat du Valais		Experts reconnus

4. Inscription à la formation (cf. [annexe n°1](#)) -> critères d'admission :

Les critères d'admission sont les suivants :

- être admis-e à la procédure de validation des acquis de l'expérience au sens des articles 31 et 32 OFPr, c'est-à-dire avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans au minimum dans la fonction d'assistante médicale dans un cabinet avec de la radiologie.

ou

- avoir un certificat dans le domaine médical, de niveau secondaire II ou supérieur. Pour être admis-e à la formation et/ou aux examens, une expérience professionnelle minimale de 3 ans en milieu médical est exigée. La liste des professions concernées se trouvent à [l'annexe n°6](#) (pages 22 & 23).

Pour les questions en lien avec la Validation des acquis, s'adresser à Monsieur Jérôme Lorenz au 027 606 45 12 ou par e-mail : jerome.lorenz@admin.vs.ch .

Attention : il est obligatoire de s'exercer à la pratique de la radiologie dans un cabinet médical ou dans un institut de radiologie : le médecin ou l'institut s'en porte garant (signer le formulaire « attestation d'une place de pratique en radiologie, cf. annexe n°2 »).

5. Supports de cours :

• Livre "Positions et techniques radiologiques" avec les codes d'accès au site « iRadiology », édition CREME

Support de cours romand « Physique & Radiologie », édition CREME

-> Ces 2 supports susmentionnés sont à commander sur www.cataroproshop.ch (code AMAD.AM1)

6. Assurances :

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assureur LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participants doivent être couverts par une assurance personnelle.

7. Conditions d'inscription :

La commission de cours se réserve le droit de reporter la session de formation si le nombre de participants inscrits est insuffisant. Une confirmation d'inscription est envoyée à chaque personne inscrite où sont mentionnées les modalités de paiement.

8. Lieu de formation :

EPASC, Ecole Professionnelle **AMAD**, Place de la Gare 2, 1950 Sion (salles n° 220, 225 et 226)

9. Finance d'inscription :

Ecolage	CHF 30.-/période (coût total : CHF 1'800.-) dès 8 personnes inscrites : CHF 25.-/période (coût total : CHF 1'500.-)
Supports de cours vendus par l'Ecole AMAD	CHF 50.-
A commander à la CREME (site www.cataroproshop.ch) Code : AMAD.AM1	Livre "Positions et techniques radiologiques" avec le code d'accès au logiciel iRadiology + support « Physique & Radiologie »
Frais d'examens	Selon tarification de l'Etat du Valais

10. Admission aux examens :

AVEC la formation :

1° Remplir les conditions d'admission à la formation (cf. point n° 4).

2° Participer aux cours de formation en radiologie médicale (au minimum 90%: 54 périodes) + effectuer les travaux demandés à domicile et au cabinet.

3° Présenter **une attestation de preuve de prise de clichés (cf. annexe n°3)** signée et certifiée par le médecin ayant la reconnaissance d'expert dans le cabinet ou l'institut de radiologie => minimum 50 clichés à effectuer dès le début de la formation (dès le 7.12.2023). L'attestation doit être remise au plus tard 15 jours avant la date des examens à **EPASC**, Ecole Professionnelle « Assistant-e Médical-e CFC », Place de la Gare 2, 1950 Sion ou julie.vergeres@edu.vs.ch
Une attestation incomplète ou remise hors délai ne permet pas de se présenter aux examens.

SANS la formation :

1° présenter un ou des certificat-s de travail attestant la preuve de prise de clichés signé-s par le-les médecins ayant la reconnaissance d'expert en cabinet médical ou institut de radiologie.

2° autoévaluer ses connaissances théoriques avec l'examen blanc figurant sur le site officiel de la FMH : <https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/formation/personnes-en-formation.cfm> .

3° Le responsable cantonal du portail VAE doit donner son approbation pour les personnes en procédure VAE

4° Inscriptions jusqu'au 31 mars de chaque année

5° Présenter **une attestation de preuve de prise de clichés (cf. annexe n°3) selon la liste des positions** signée et certifiée par le médecin ayant la reconnaissance d'expert dans le cabinet ou l'institut de radiologie => minimum 50 clichés à effectuer dès l'inscription à la formation en radiologie. L'attestation doit être remise au plus tard 15 jours avant la date des examens à **EPASC**, Ecole Professionnelle « Assistant-e Médical-e CFC », Place de la Gare 2, 1950 Sion ou julie.vergeres@edu.vs.ch
Une attestation incomplète ou remise hors délai ne permet pas de se présenter aux examens.

11. Déroulement de l'examen (durée totale = 75 minutes)

A. Théorie – Ecrit,

dénommé « Assistance au médecin durant la consultation et exécution des processus diagnostiques »

(c/o Ecole AMAD, Place de la Gare 2 à Sion): **30 minutes**

=> cf. série zéro figurant sur le site internet : <https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/formation/personnes-en-formation.cfm>

B. Travail pratique - Oral,

dénommé « Exécution des processus diagnostiques d'imagerie médicale et évaluation de la qualité de l'image »

(c/o Ecole AMAD, Place de la Gare 2 à Sion, Salle 220): **45 minutes (30 minutes pratique et 15 minutes oral)**

=> cf. série zéro figurant sur le site internet : <https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/formation/personnes-en-formation.cfm>

Les exigences de l'examen sont en tous points identiques aux procédures de qualification de la branche « Assistant-e Médical-e CFC » qu'effectuent les apprenti-e-s pour la partie radiologique. L'examen écrit a lieu le même jour en Suisse Romande.

12. Matériel nécessaire pour l'examen final pratique :

Matériel pour l'examen :

- Blouse et dosimètre
- Dosimètre à positionner correctement

13. Expertise/évaluation pour l'examen final :

2 experts cantonaux ayant la reconnaissance "d'expert" aux examens CFC pour la filière « Assistant-e Médical-e CFC »

14. Critères de réussite :

L'examen du module « radiologie médicale » est réussi si les **2 notes obtenues (examen théorique + examen pratique-oral) sont égales ou supérieures à 4,0**

15. Répétition de l'examen :

En cas de moyenne insuffisante, le candidat peut répéter les examens l'année suivante. Si seule la note de l'examen sur le travail pratique (domaine de qualification « travail pratique diagnostic ») ou sur les connaissances professionnelles (domaine de qualification « connaissances professionnelles diagnostic ») est insuffisante, seul l'examen où la note est insuffisante doit être repassé. Pour les répétitions de l'examen pratique, 50 nouveaux clichés radiologiques attestés doivent être remis.

16. Composition de la Commission de cours et processus Qualité (pour 2023-2024) :

- Mme Anne-Claude Perrette, cheffe-experte canton du Valais « Assistant-e Médical-e CFC »
- Mme Marie-Paule Fauchère, présidente de l'ARAM
- Mme Sophie Barby, technicienne en radiologie HES, enseignante « Radiologie Médicale »
- Mme Laure Langlacé, technicienne en radiologie ES, enseignante et experte « Radiologie Médicale »
- M. Jérôme Lorenz, conseiller en bilan de compétences et formation, Etat du Valais
- Mme Julie Vergères, responsable de la filière AM et coordinatrice de la formation « Radiologie Médicale » en Valais

Les participants évaluent la qualité de l'enseignement au moyen du formulaire remis par l'École Professionnelle AMAD. La synthèse des évaluations est remise à la commission de cours et à l'OFSP après chaque session.

17. Dispositions légales / recours :

Les résultats des examens échoués peuvent être contestés par le candidat, dans les 30 jours qui suivent la réception de ceux-ci. Les recours doivent être adressés par écrit à l'Etat du Valais (SFOP) dans le délai susmentionné avec motivation détaillée de la requête. La décision suite à un recours est définitive.

18. Renseignements - contacts :

EPASC

Filière « Assistant-e Médical-e CFC »

Place de la Gare 2

1950 Sion

www.epasc.ch

Personne responsable de la filière « Assistant-e Médical-e CFC » et de la Formation complémentaire « Radiologie Médicale » :

Mme Julie Vergères, julie.vergeres@edu.vs.ch

Annexe n°1

ECOLE ARTISANAT
PROFESSIONNELLE SERVICE
COMMUNAUTAIRE

ECOLE AMAD
PROFESSIONNELLE SION

INSCRIPTION

aux cours de "Radiologie Médicale" 2023-2024
Thorax & Extrémités

Nom :

Prénom :

Date de naissance complète :

Adresse complète :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse privée) :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Pour accord :

Lieu, date :

Signature :

Si processus « Validation des acquis » -> besoin de l'accord "du responsable cantonal VAE" :

Lieu, date :

Signature du Responsable VAE :

L'inscription est à renvoyer à : **EPASC**, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion
ou julie.vergeres@edu.vs.ch



A joindre à cette inscription :

- votre curriculum vitae
- éventuellement la copie d'un diplôme acquis dans une profession de la santé (cf. [annexe n°6](#))
- attestation de la place de formation (cf. [annexe n°2](#))

ATTESTATION DE LA PLACE DE FORMATION

POUR L'ACQUISITION DES TECHNIQUES DE RADIOLOGIES

Procédure « VALIDATION DES ACQUIS », module « Radiologie médicale »

Mme/M..... travaille au sein du cabinet du médecin soussigné.	
Elle/Il effectuera les clichés radiologiques sous la surveillance et responsabilité d'un expert en radioprotection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Elle/Il lui sera possible d'effectuer les 50 clichés de preuves d'exercice requis sur la durée du cours	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le médecin soussigné atteste avoir la formation d'expert en radioprotection	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Lieu et date	Timbre et signature du médecin
Dans la négative, une possibilité d'exercer la radiologie élargie dans une autre structure médicale ou radiologique est prévue	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les coordonnées du lieu et de l'expert en radioprotection	Timbre et Signature
	Date :

Attestation à remettre au moment de l'inscription à la formation.

L'inscription est à envoyer à : **EPASC**, Ecole Professionnelle **AMAD**, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion
ou julie.vergeres@edu.vs.ch

Attestation à remettre 15 jours avant le début des examens à : julie.vergeres@edu.vs.ch

ou

EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Attestation des clichés de preuve d'exercice (Extrémités + thorax)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Domicile : Timbre :

Lieu de stage :



Sur les 50 clichés, vous devez présenter au minimum :

- 1 doigt de face et profil
- 1 main face et oblique
- 1 poignet face et profil
- 1 épaule face et Neer
- 1 pied face et oblique
- 1 jambe face et profil
- 1 genou face et profil
- 1 cheville face et profil
- 1 thorax face et profil

N°	Date	Position	Incid.	Sensibilité Film	DFE	Epaisseur (cm)	kV	mAs	Visa
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Le médecin soussigné, certifie avoir le titre d'expert en radioprotection selon l'article 18 de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et la qualification technique en radiologie selon l'art. 11 de l'ORaP, et, atteste que les clichés ci-dessus ont été effectués par la personne susmentionnée sous sa responsabilité, durant sa formation en radiologie médicale (extrémités & thorax).

Date :

Signature :

Attestation à remettre 15 jours avant le début des examens à : julie.vergeres@edu.vs.ch

ou

EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Attestation des clichés de preuve d'exercice (Extrémités + thorax)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Domicile : Timbre :

Lieu de stage :



Sur les 50 clichés, vous devez présenter au minimum :

- 1 doigt de face et profil
- 1 main face et oblique
- 1 poignet face et profil
- 1 épaule face et Neer
- 1 pied face et oblique
- 1 jambe face et profil
- 1 genou face et profil
- 1 cheville face et profil
- 1 thorax face et profil

N°	Date	Position	Incid.	Sensibilité Film	DFF	Epaisseur (cm)	kV	mAs	Visa
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

Le médecin soussigné, certifie avoir le titre d'expert en radioprotection selon l'article 18 de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et la qualification technique en radiologie selon l'art. 11 de l'ORaP, et, atteste que les clichés ci-dessus ont été effectués par la personne susmentionnée sous sa responsabilité, durant sa formation en radiologie médicale (extrémités & thorax).

Date :

Signature :

Attestation à remettre 15 jours avant le début des examens à : julie.vergeres@edu.vs.ch

ou

EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Attestation des clichés de preuve d'exercice (Extrémités + thorax)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Domicile : Timbre :

Lieu de stage :



Sur les 50 clichés, vous devez présenter au minimum :

- 1 doigt de face et profil
- 1 main face et oblique
- 1 poignet face et profil
- 1 épaule face et Neer
- 1 pied face et oblique
- 1 jambe face et profil
- 1 genou face et profil
- 1 cheville face et profil
- 1 thorax face et profil

N°	Date	Position	Incid.	Sensibilité Film	DFF	Epaisseur (cm)	kV	mAs	Visa
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									

Le médecin soussigné, certifie avoir le titre d'expert en radioprotection selon l'article 18 de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et la qualification technique en radiologie selon l'art. 11 de l'ORaP, et, atteste que les clichés ci-dessus ont été effectués par la personne susmentionnée sous sa responsabilité, durant sa formation en radiologie médicale (extrémités & thorax).

Date :

Signature :

Attestation à remettre 15 jours avant le début des examens à : julie.vergeres@edu.vs.ch

ou

EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Attestation des clichés de preuve d'exercice (Extrémités + thorax)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Domicile : Timbre :

Lieu de stage :



Sur les 50 clichés, vous devez présenter au minimum :

- 1 doigt de face et profil
- 1 main face et oblique
- 1 poignet face et profil
- 1 épaule face et Neer
- 1 pied face et oblique
- 1 jambe face et profil
- 1 genou face et profil
- 1 cheville face et profil
- 1 thorax face et profil

N°	Date	Position	Incid.	Sensibilité Film	DFF	Epaisseur (cm)	kV	mAs	Visa
31									
32									
33									
34									
35									
36									
37									
38									
39									
40									

Le médecin soussigné, certifié avoir le titre d'expert en radioprotection selon l'article 18 de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et la qualification technique en radiologie selon l'art. 11 de l'ORaP, et, atteste que les clichés ci-dessus ont été effectués par la personne susmentionnée sous sa responsabilité, durant sa formation en radiologie médicale (extrémités & thorax).

Date :

Signature :

Attestation à remettre 15 jours avant le début des examens à : julie.vergeres@edu.vs.ch

ou

EPASC, Ecole Professionnelle AMAD, Mme Julie Vergères, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Attestation des clichés de preuve d'exercice (Extrémités + thorax)

Nom : Prénom : Date de naissance :

Domicile : Timbre :

Lieu de stage :



Sur les 50 clichés, vous devez présenter au minimum :

- 1 doigt de face et profil
- 1 main face et oblique
- 1 poignet face et profil
- 1 épaule face et Neer
- 1 pied face et oblique
- 1 jambe face et profil
- 1 genou face et profil
- 1 cheville face et profil
- 1 thorax face et profil

N°	Date	Position	Incid.	Sensibilité Film	DFF	Epaisseur (cm)	kV	mAs	Visa
41									
42									
43									
44									
45									
46									
47									
48									
49									
50									

Le médecin soussigné, certifié avoir le titre d'expert en radioprotection selon l'article 18 de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) et la qualification technique en radiologie selon l'art. 11 de l'ORaP, et, atteste que les clichés ci-dessus ont été effectués par la personne susmentionnée sous sa responsabilité, durant sa formation en radiologie médicale (extrémités & thorax).

Date :

Signature :

1. Doigt	face
2. 2 ^e ou 3 ^e doigt	profil
3. 4 ^e ou 5 ^e doigt	profil
4. * Pouce	face (volo dorsal)
5. * Pouce	profil
6. * Main	face (dorso palmaire)
7. * Main	oblique (position de la cithare)
8. * Poignet	face (dorso palmaire)
9. * Poignet	profil
10. * Incidences du scaphoïde	une des quatre positions
11. * Avant-bras distal	face (volo dorsal)
12. * Avant-bras distal	profil
13. * Coude	face (volo dorsal)
14. * Coude	profil
15. * Humérus	face (volo dorsal)
16. * Humérus	profil
17. * Clavicule	postéro-antérieure ou antéro-postérieure
18. * Clavicule	tangentielle
19. * Épaule	face (antéro-postérieure) inclinée et non inclinée
20. * Épaule	profil (selon Neer)
21. * Épaule	statut suédois (une des trois positions)
22. Avant-pied	face dorso-plantaire
23. Avant-pied	oblique
24. * Pied	face dorso-plantaire
25. * Pied	oblique
26. * Pied	profil couché
27. Calcanéum	profil (latéral)
28. Calcanéum	axial
29. * Cheville	antéro-postérieure
30. * Cheville	profil
31. * Jambe	antéro-postérieure
32. * Jambe	profil
33. * Genou	antéro-postérieur (couché)
34. * Genou	profil (couché)
35. Rotule	axiale
36. * Thorax	postéro-antérieur
37. * Thorax	profil

Seules les positions suivies de * peuvent être utilisées pour les études de cliché

Assistant médical CFC / Assistante médicale CFC

Examen du module « radiologie médicale »

Travail pratique

Exemple du protocole d'examen pratique ancienne ordonnance**Pour le protocole de la NOUVELLE ORDONNANCE : site internet****<https://mpa-schweiz.fmh.ch/fr/formation/personnes-en-formation.cfm>****Annexe n°5**

Nom :	Prénom :	N° de candidat :	Date d'examen :
.....

Durée de l'épreuve : 4 positions : 30 minutes
3 études de cliché : 15 minutes

Moyens auxiliaires autorisés : dossiers de formation pour les positions
aucun pour l'étude de clichés

Échelle de notes : **Nombre maximal de points : 100 points**

Note	Points
6	95 – 100
5,5	85 – 94,5
5	75 – 84,5
4,5	65 – 74,5
4	55 – 64,5
3,5	45 – 54,5
3	35 – 44,5
2,5	25 – 34,5
2	15 – 24,5
1,5	5 – 14,5
1	0 – 4,5

Points déduits **Points obtenus**

Position 1, n°	(max. 22 points)
Position 2, n°	(max. 22 points)
Position 3, n°	(max. 22 points)
Position 4, n°	(max. 22 points)
Etude de cliché 1, n°	(max. 4 points)
Etude de cliché 2, n°	(max. 4 points)
Etude de cliché 3, n°	(max. 4 points)

Signatures des 2 experts :	Points obtenus :/100	Note :/6
-------------------------------------	-------------------------------	-------------------

Chapitres		Pts	Remarques
1.	RADIOPROTECTION		
1.1	Aucune radioprotection	-8	
	Radioprotection incorrectement utilisée	-6	
1.2.	Diaphragme dépassant le format de la cassette	-6	
	Diaphragme ouvert au-delà de 2 cm	-2	
1.3.	Partie du patient inutilement irradiée (ex : jambes sous la table, mains sur le thorax, yeux exposés, angle de 135° non respecté (ex : patient assis pour pied ou cheville) Angle inadéquat (davantage de rayons diffusés)	-2	
1.4.	Pas de question sur la grossesse	-6	
2.	PATIENT		
2.1.	Patient pas ou insuffisamment dénudé (ex : éléments ne perturbant pas la qualité de l'image)	-3	
3.	POSITIONNEMENT, QUALITE DE L'IMAGE		
3.1.	Erreur d'exposition ne permettant aucun diagnostic (ex : ≥ 5 pts, ≥ 5 cm ou 7,5 cm pour le thorax)	-22	
	Erreur d'expo. (≥ 4 pts, extrém. 4 cm, thorax 6 cm)	-10	
	Erreur d'expo. (≥ 2 pts, extrém. 2 cm, thorax 3 cm)	-3	
	Mesure du patient non effectuée	-2	
3.2.	Erreur de distance foyer-film, trop blanc / noir ne permettant aucun diagnostic (ex : \geq à 40 cm)	-22	
	Erreur de DFF \geq à 30 cm	-10	
	Toute autre erreur de distance (doit être mesurée)	-3	
3.3.	Faux objet (ex : main au lieu du pied ou faux côté)	-22	
3.4.	Fausse incidence (positionnement) \geq à 20°	-22	
	Fausse incidence (positionnement) \geq à 10°	-6	
	Légère erreur d'incidence (ex : pas 100 % de profil)	-2	
	Genou profil angle $> 60^\circ$ ou $< 30^\circ$	-6	
3.5.	Objet coupé ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet légèrement coupé permettant un diagnostic	-6	
3.6.	Partie du corps ou gros objet se superposant à la radiographie ne permettant pas un diagnostic	-22	
3.7.	Objet mal centré ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet mal centré permettant un diagnostic (erreur de diaphragme inclus)	-6	
3.8.	Fausse angulation du tube, cliché inutilisable	-22	
	Fausse angulation du tube, cliché utilisable	-6	
3.9.	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché inutilisable	-22	
	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché utilisable	-6	
3.10	Grille inutilement ou mal utilisée	-22	
3.11.	Cassette à l'envers	-22	
	Cassette oubliée dans le bucky avant le cliché suivant	-6	
3.12.	Temps dépassé, position inachevée	-22	
3.13.	Pas d'ordre d'inspiration et/ou de respiration pour le thorax	-10	
	Pas d'ordre de respiration pour les autres positionnements	-3	
	Pas d'ordre d'immobilité	-3	
3.14	Pas de filtre utilisé	-3	
	Filtre mis du mauvais côté ou mal fixé	-6	
3.15.	Toute faute de lettres	-4	
3.16.	Ecrans mal adaptés	-10	
3.17.	Format de la cassette trop grand	-1	
3.18.	Scribord dans le faux sens (ex : \uparrow au lieu de \downarrow)	-1	
4.	ERREURS DIVERSES		
4.1.	Autres erreurs non répertoriées (les experts doivent juger de la gravité de l'erreur)	-1, -2, -3, -6, -10	
Sous-total de la position (à reporter en 1^{ère} page)			

Chapitres		Pts	Remarques
1.	RADIOPROTECTION		
1.1	Aucune radioprotection	-8	
	Radioprotection incorrectement utilisée	-6	
1.2.	Diaphragme dépassant le format de la cassette	-6	
	Diaphragme ouvert au-delà de 2 cm	-2	
1.3.	Partie du patient inutilement irradiée (ex : jambes sous la table, mains sur le thorax, yeux exposés, angle de 135° non respecté (ex : patient assis pour pied ou cheville) Angle inadéquat (davantage de rayons diffusés)	-2	
1.4.	Pas de question sur la grossesse	-6	
2.	PATIENT		
2.1.	Patient pas ou insuffisamment dénudé (ex : éléments ne perturbant pas la qualité de l'image)	-3	
3.	POSITIONNEMENT, QUALITE DE L'IMAGE		
3.1.	Erreur d'exposition ne permettant aucun diagnostic (ex : ≥ 5 pts, ≥ 5 cm ou 7,5 cm pour le thorax)	-22	
	Erreur d'expo. (≥ 4 pts, extrém. 4 cm, thorax 6 cm)	-10	
	Erreur d'expo. (≥ 2 pts, extrém. 2 cm, thorax 3 cm)	-3	
	Mesure du patient non effectuée	-2	
3.2.	Erreur de distance foyer-film, trop blanc / noir ne permettant aucun diagnostic (ex : \geq à 40 cm)	-22	
	Erreur de DFF \geq à 30 cm	-10	
	Toute autre erreur de distance (doit être mesurée)	-3	
3.3.	Faux objet (ex : main au lieu du pied ou faux côté)	-22	
3.4.	Fausse incidence (positionnement) \geq à 20°	-22	
	Fausse incidence (positionnement) \geq à 10°	-6	
	Légère erreur d'incidence (ex : pas 100 % de profil)	-2	
	Genou profil angle $> 60^\circ$ ou $< 30^\circ$	-6	
3.5.	Objet coupé ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet légèrement coupé permettant un diagnostic	-6	
3.6.	Partie du corps ou gros objet se superposant à la radiographie ne permettant pas un diagnostic	-22	
3.7.	Objet mal centré ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet mal centré permettant un diagnostic (erreur de diaphragme inclus)	-6	
3.8.	Fausse angulation du tube, cliché inutilisable	-22	
	Fausse angulation du tube, cliché utilisable	-6	
3.9.	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché inutilisable	-22	
	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché utilisable	-6	
3.10	Grille inutilement ou mal utilisée	-22	
3.11.	Cassette à l'envers	-22	
	Cassette oubliée dans le bucky avant le cliché suivant	-6	
3.12.	Temps dépassé, position inachevée	-22	
3.13.	Pas d'ordre d'inspiration et/ou de respiration pour le thorax	-10	
	Pas d'ordre de respiration pour les autres positionnements	-3	
	Pas d'ordre d'immobilité	-3	
3.14	Pas de filtre utilisé	-3	
	Filtre mis du mauvais côté ou mal fixé	-6	
3.15.	Toute faute de lettres	-4	
3.16.	Ecrans mal adaptés	-10	
3.17.	Format de la cassette trop grand	-1	
3.18.	Scribord dans le faux sens (ex : \uparrow au lieu de \downarrow)	-1	
4.	ERREURS DIVERSES		
4.1.	Autres erreurs non répertoriées (les experts doivent juger de la gravité de l'erreur)	-1, -2, -3, -6, -10	
Sous-total de la position (à reporter en 1^{ère} page)			

Chapitres		Pts	Remarques
1.	RADIOPROTECTION		
1.1.	Aucune radioprotection	-8	
	Radioprotection incorrectement utilisée	-6	
1.2.	Diaphragme dépassant le format de la cassette	-6	
	Diaphragme ouvert au-delà de 2 cm	-2	
1.3.	Partie du patient inutilement irradiée (ex : jambes sous la table, mains sur le thorax, yeux exposés, angle de 135° non respecté (ex : patient assis pour pied ou cheville) Angle inadéquat (davantage de rayons diffusés)	-2	
1.4.	Pas de question sur la grossesse	-6	
2.	PATIENT		
2.1.	Patient pas ou insuffisamment dénudé (ex : éléments ne perturbant pas la qualité de l'image)	-3	
3.	POSITIONNEMENT, QUALITE DE L'IMAGE		
3.1.	Erreur d'exposition ne permettant aucun diagnostic (ex : ≥ 5 pts, ≥ 5 cm ou 7,5 cm pour le thorax)	-22	
	Erreur d'expo. (≥ 4 pts, extrém. 4 cm, thorax 6 cm)	-10	
	Erreur d'expo. (≥ 2 pts, extrém. 2 cm, thorax 3 cm)	-3	
	Mesure du patient non effectuée	-2	
3.2.	Erreur de distance foyer-film, trop blanc / noir ne permettant aucun diagnostic (ex : \geq à 40 cm)	-22	
	Erreur de DFF \geq à 30 cm	-10	
	Toute autre erreur de distance (doit être mesurée)	-3	
3.3.	Faux objet (ex : main au lieu du pied ou faux côté)	-22	
3.4.	Fausse incidence (positionnement) \geq à 20°	-22	
	Fausse incidence (positionnement) \geq à 10°	-6	
	Légère erreur d'incidence (ex : pas 100 % de profil)	-2	
	Genou profil angle $> 60^\circ$ ou $< 30^\circ$	-6	
3.5.	Objet coupé ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet légèrement coupé permettant un diagnostic	-6	
3.6.	Partie du corps ou gros objet se superposant à la radiographie ne permettant pas un diagnostic	-22	
3.7.	Objet mal centré ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet mal centré permettant un diagnostic (erreur de diaphragme inclus)	-6	
3.8.	Fausse angulation du tube, cliché inutilisable	-22	
	Fausse angulation du tube, cliché utilisable	-6	
3.9.	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché inutilisable	-22	
	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché utilisable	-6	
3.10.	Grille inutilement ou mal utilisée	-22	
3.11.	Cassette à l'envers	-22	
	Cassette oubliée dans le bucky avant le cliché suivant	-6	
3.12.	Temps dépassé, position inachevée	-22	
3.13.	Pas d'ordre d'inspiration et/ou de respiration pour le thorax	-10	
	Pas d'ordre de respiration pour les autres positionnements	-3	
	Pas d'ordre d'immobilité	-3	
3.14.	Pas de filtre utilisé	-3	
	Filtre mis du mauvais côté ou mal fixé	-6	
3.15.	Toute faute de lettres	-4	
3.16.	Ecrans mal adaptés	-10	
3.17.	Format de la cassette trop grand	-1	
3.18.	Scribord dans le faux sens (ex : \uparrow au lieu de \downarrow)	-1	
4.	ERREURS DIVERSES		
4.1.	Autres erreurs non répertoriées (les experts doivent juger de la gravité de l'erreur)	-1, -2, -3, -6, -10	
Sous-total de la position (à reporter en 1^{ère} page)			

Chapitres		Pts	Remarques
1.	RADIOPROTECTION		
1.1	Aucune radioprotection	-8	
	Radioprotection incorrectement utilisée	-6	
1.2.	Diaphragme dépassant le format de la cassette	-6	
	Diaphragme ouvert au-delà de 2 cm	-2	
1.3.	Partie du patient inutilement irradiée (ex : jambes sous la table, mains sur le thorax, yeux exposés, angle de 135° non respecté (ex : patient assis pour pied ou cheville) Angle inadéquat (davantage de rayons diffusés)	-2	
1.4.	Pas de question sur la grossesse	-6	
2.	PATIENT		
2.1.	Patient pas ou insuffisamment dénudé (ex : éléments ne perturbant pas la qualité de l'image)	-3	
3.	POSITIONNEMENT, QUALITE DE L'IMAGE		
3.1.	Erreur d'exposition ne permettant aucun diagnostic (ex : ≥ 5 pts, ≥ 5 cm ou 7,5 cm pour le thorax)	-22	
	Erreur d'expo. (≥ 4 pts, extrém. 4 cm, thorax 6 cm)	-10	
	Erreur d'expo. (≥ 2 pts, extrém. 2 cm, thorax 3 cm)	-3	
	Mesure du patient non effectuée	-2	
3.2.	Erreur de distance foyer-film, trop blanc / noir ne permettant aucun diagnostic (ex : \geq à 40 cm)	-22	
	Erreur de DFF \geq à 30 cm	-10	
	Toute autre erreur de distance (doit être mesurée)	-3	
3.3.	Faux objet (ex : main au lieu du pied ou faux côté)	-22	
3.4.	Fausse incidence (positionnement) \geq à 20°	-22	
	Fausse incidence (positionnement) \geq à 10°	-6	
	Légère erreur d'incidence (ex : pas 100 % de profil)	-2	
	Genou profil angle $> 60^\circ$ ou $< 30^\circ$	-6	
3.5.	Objet coupé ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet légèrement coupé permettant un diagnostic	-6	
3.6.	Partie du corps ou gros objet se superposant à la radiographie ne permettant pas un diagnostic	-22	
3.7.	Objet mal centré ne permettant pas un diagnostic	-22	
	Objet mal centré permettant un diagnostic (erreur de diaphragme inclus)	-6	
3.8.	Fausse angulation du tube, cliché inutilisable	-22	
	Fausse angulation du tube, cliché utilisable	-6	
3.9.	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché inutilisable	-22	
	Tiroir du bucky ouvert ou mal fermé, cliché utilisable	-6	
3.10	Grille inutilement ou mal utilisée	-22	
3.11.	Cassette à l'envers	-22	
	Cassette oubliée dans le bucky avant le cliché suivant	-6	
3.12.	Temps dépassé, position inachevée	-22	
3.13.	Pas d'ordre d'inspiration et/ou de respiration pour le thorax	-10	
	Pas d'ordre de respiration pour les autres positionnements	-3	
	Pas d'ordre d'immobilité	-3	
3.14	Pas de filtre utilisé	-3	
	Filtre mis du mauvais côté ou mal fixé	-6	
3.15.	Toute faute de lettres	-4	
3.16.	Ecrans mal adaptés	-10	
3.17.	Format de la cassette trop grand	-1	
3.18.	Scribord dans le faux sens (ex : \uparrow au lieu de \downarrow)	-1	
4.	ERREURS DIVERSES		
4.1.	Autres erreurs non répertoriées (les experts doivent juger de la gravité de l'erreur)	-1, -2, -3, -6, -10	
Sous-total de la position (à reporter en 1^{ère} page)			

ETUDE DE CLICHES

Temps imparti pour l'étude de chaque cliché (dont un thorax en PA) : 5 min.

Cliché 1, n°		Points obtenus de 0 à 1,5 point				Remarques
1.	Reconnaissance de l'organe Objet / incidence du rayonnement / réglage / lettre	0	0,5			
2.	Anatomie radiologique Reconnaissance et description de l'organe	0	0,5	1	1,5	
3.	Critères du cliché et possibilité de corrections Positionnement / affichage / centrage	0	0,5	1		
4.	Qualité de l'image et possibilité de corrections Floue / claire, foncée, contraste	0	0,5	1		
Total de points obtenus (à reporter en 1^{ère} page)		____ / 4 pts				Maximum 4 pts

Cliché 2, n°		Points obtenus de 0 à 1,5 point				Remarques
1.	Reconnaissance de l'organe Objet / incidence du rayonnement / réglage / lettre	0	0,5			
2.	Anatomie radiologique Reconnaissance et description de l'organe	0	0,5	1	1,5	
3.	Critères du cliché et possibilité de corrections Positionnement / affichage / centrage	0	0,5	1		
4.	Qualité de l'image et possibilité de corrections Floue / claire, foncée, contraste	0	0,5	1		
Total de points obtenus (à reporter en 1^{ère} page)		____ / 4 pts				Maximum 4 pts

Cliché 3, n°		Points obtenus de 0 à 1,5 point				Remarques
1.	Reconnaissance de l'organe Objet / incidence du rayonnement / réglage / lettre	0	0,5			
2.	Anatomie radiologique Reconnaissance et description de l'organe	0	0,5	1	1,5	
3.	Critères du cliché et possibilité de corrections Positionnement / affichage / centrage	0	0,5	1		
4.	Qualité de l'image et possibilité de corrections Floue / claire, foncée, contraste	0	0,5	1		
Total de points obtenus (à reporter en 1^{ère} page)		____ / 4 pts				Maximum 4 pts

Position 4 (COD) : Exécution des processus diagnostiques médicale et évaluation de la qualité de l'image

Prénom	Nom	Numéro du candidat	Date d'examen
.....
Durée	Nombre de questions	Nombre max. de points	
30 minutes	28 questions	60 points	

Évaluation

La note maximale réalisable est indiquée par un chiffre à droite du titre.

Les points partiels sont toujours calculés avec la ponctuation maximum d'une question, divisés par le nombre correct de réponses demandées. Pour les exercices à choix multiples, le même nombre de points partiels est utilisé comme déduction. Les points partiels sont arrondis à 2 décimales.

Aides

Le candidat ne peut pas utiliser d'aides.

Échelle de notation

57	-	60	Points	=	Note	6
51	-	56.5	Points	=	Note	5,5
45	-	50.5	Points	=	Note	5
39	-	44.5	Points	=	Note	4,5
33	-	38.5	Points	=	Note	4
27	-	32.5	Points	=	Note	3,5
21	-	26.5	Points	=	Note	3
15	-	20.5	Points	=	Note	2,5
9	-	14.5	Points	=	Note	2
3	-	8.5	Points	=	Note	1,5
0	-	2.5	Points	=	Note	1

Signature des experts :

Points obtenus : Note :

Période de restriction :

Ces épreuves d'examen peuvent être utilisées à des fins d'entraînement pendant une période illimitée.

Développé par :

Commission suisse de procédures de qualification assistante/assistant médical-e CFC

Éditeur :

CSFO, Division Procédures de qualification, Berne

Annexe n°6

Les diplômés des professions de la santé suivantes sont autorisés à suivre la formation en radioprotection « Autre personnel médical » pour l'obtention des qualifications techniques pour la prise de clichés radiologiques dans le domaine des doses faibles (thorax et extrémités) selon l'annexe 2, tableau 1, domaine d'application MP 9 de l'Ordonnance sur la formation en radioprotection du 26 avril 2017 :

Formation professionnelle initiale

Réglementation de l'éducation

1. Assistant/e dentaire
2. Assistant/e en pharmacie
3. Assistant/e en médecine vétérinaire
4. Opticien/ne
5. Technicien/ne-dentiste

Certificat fédéral de capacité

6. Assistant/e dentaire CFC
7. Assistant/e en médecine vétérinaire CFC
8. Assistant/e en pharmacie CFC
9. Assistant/e en podologie CFC
10. Assistant/e en promotion de l'activité physique et de la santé CFC
11. Assistant/e en soins et santé communautaire CFC
12. Droguiste CFC
13. Esthéticien/ne CFC
14. Opticien/ne CFC
15. Orthopédiste CFC
16. Technicien/ne-dentiste CFC

Formation professionnelle supérieure

Ecole supérieure ES

17. Ambulancier/-ère dipl. ES
18. Hygiéniste dentaire dipl. ES
19. Infirmier/-ère dipl. ES
20. Orthoptiste dipl. ES
21. Podologue dipl. ES
22. Spécialiste en activation dipl. ES
23. Technicien/ne en analyses biomédicales dipl. ES
24. Technicien/ne en salle d'opération dipl. ES

Etudes postdiplômes EP

25. Expert/e en soins d'anesthésie dipl. EPD ES
26. Expert/e en soins d'urgence dipl. EPD ES
27. Expert/e en soins intensifs dipl. EPD ES

Examens professionnels

28. Instructeur/-trice de fitness avec brevet fédéral
29. Masseur/-euse médical/e avec brevet fédéral
30. Technicien/ne ambulancier avec brevet fédéral

Examens professionnels supérieurs

31. Expert/e en prévention des infections associées aux soins avec diplôme fédéral
32. Esthéticien/ne diplômé/e
33. Naturopathe avec diplôme fédéral en Médecine ayurvédique
34. Naturopathe avec diplôme fédéral en Homéopathie
35. Naturopathe avec diplôme fédéral en Médecine naturelle traditionnelle européenne (MTE)
36. Naturopathe avec diplôme fédéral en Médecine traditionnelle chinoise (MTC)
37. Opticien/ne diplômé/e
38. Orthopédiste diplômé/e
39. Physiothérapeut/e pour animaux avec diplôme fédéral
40. Technicien/ne-dentiste, maître

Haute école spécialisée HES

41. BSc HES de Nutrition et diététique
42. BSc HES de Sage-femme
43. BSc HES en Ergothérapie
44. BSc HES en Physiothérapie
45. BSc HES en Optométrie
46. BSc HES en Ostéopathie
47. BSc HES en Soins infirmiers